

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire tenue ce **seizième jour de mars 2009 à 19h00** au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Martin Sévigny
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

09-03-077

Vente d'un terrain industriel – Câble-Axion Digitel inc.

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de vendre à des fins industrielles ou para-industrielles le lot 14A-10 du rang 9 du cadastre du Canton de Stantford à Câble-Axion Digitel inc. pour le prix de 4 500 \$ (avant taxes) le tout tel que plus amplement décrit sur un projet de contrat à intervenir entre les parties préparé par Armand Bolduc, notaire;

QUE le Maire, Gilles Fortier, et le directeur général et greffier, Mario Juare, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville ledit acte notarié.

ADOPTÉE

09-03-078

Demande d'assistance financière pour la Fête Nationale 2009

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise le régisseur des loisirs, Claude Fortier à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2009.

ADOPTÉE

09-03-079

Levée de la séance extraordinaire

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, la séance extraordinaire est unanimement levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits
budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites
par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière